

Réponse de Gazifère Inc. à la demande de renseignements no 12 du GRAME

Gazifère Inc. - Demande pour la fermeture réglementaire des livres de Gazifère Inc. pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demande de modification des tarifs de Gazifère Inc. à compter du 1er janvier 2017
(R-3969-2016, phase 2)

1. PGEÉ : RESULTATS REELS DE L'EXERCICE POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

Références

i. R-3969-2016, B-00165, Tableau 4 : Coût évités par type d'usage en 2017, page 13

Tableau 4 : Coûts évités par type d'usage en 2017

Composante	Coûts évités de 1 m ³ de gaz naturel pour Gazifère (en ¢/m ³) en 2017	
	Base	Chauffage
Tarif 200	15,41	20,29
Redevances, RBQ	0,05	0,05
SPEDE	3,60	3,60
Total	19,06	23,94

ii. R-3879-2014, Phase 2, B-005, page 22

Coût évité de 1 m ³ de gaz naturel pour Gaz Métro – 2015 (€/m ³)		
Composantes	Base	Chauffage
Fourniture (coût du gaz)	14,66	14,66
Transport	6,28	6,28
Gaz de compression	0,40	0,40
Équilibrage	0,00	9,43
Rendement sur fonds de roulement du maintien des inventaires F, T et C	0,18	0,18
Distribution		
Gaz perdu	0,16	0,23
Renforcement du réseau	0,09	0,09
Redevance à la Régie de l'Énergie	0,00	0,00
Redevance à la Régie du Bâtiment	0,05	0,05
Fonds vert	n.a.	n.a.
SPEDE	2,73	2,73
Quote-part au MRNF (BEIÉ)	0,05	0,05
TOTAL (€/m³)	24,60	34,10

iii. R-3970-2016, B-0020, page 20

Evolution des coûts évités

PGEÉ Horizon	Prix de la molécule \$/m ³	Base \$/m ³	Chauffage \$/m ³
2001-2003	0,1120	0,1507	0,1748
2002-2004	0,2161	0,2775	0,3071
2003-2005	0,2000	0,2582	0,2846
2004-2006	0,2417	0,3037	0,3346
2005-2007	0,2349	0,2919	0,3243
2006-2008	0,2380	0,2974	0,3290
2007-2009	0,2753	0,3374	0,3834
2008-2010	0,2698	0,3259	0,3641
2009-2011	0,2379	0,3128	0,3635
2010-2012	0,2731	0,3485	0,3949
2011-2013	0,2082	0,2973	0,3351
2012-2014	0,1773	0,2577	0,3116
2013-2015	0,1696	0,2669	0,3031
2014-2016	0,1345	0,2188	0,2535
2015-2017	0,1466	0,2460	0,3410
2016-2018	0,1182	0,2342	0,3311
2017-2019	0,1364	0,2288	0,3224

iv. B-00165, page 13

Nous remarquons que les coûts évités de Gazifère sont sensiblement inférieurs à ceux employés par Gaz Métro lors de son PGEÉ 2015-2017₂, respectivement de 0,1466 \$/m³ et 0,2460 \$/m³ pour les volumes de base et de chauffage. La méthodologie de Gazifère n'est pas aussi précise et exclus certains éléments tels que :

- rendement sur le fonds de roulement du maintien des inventaires
- gaz perdu
- renforcement du réseau
- quote-part

Gazifère compte réviser sa méthodologie de calcul des coûts évités en 2017.

Demandes

- 1.1. (Réf. iii et iv) Veuillez confirmer l'erreur de comparaison avec les coûts évités de Gaz Métro et expliquer la différence significative de plus de 34 % entre les coûts évités de Gazifère de 0,2394 \$ / m³ et de Gaz Métro de 0,3224 \$/m³ pour les volumes de chauffage.

Réponse 1.1 :

Veuillez vous référer à la réponse 32.3 de la demande de renseignement no. 4 de la Régie de l'énergie à la pièce GI-34, document 1.

- 1.2. (Réf. i, ii, et iv) Pourriez-vous fournir une estimation des ajustements aux coûts évités de Gazifère selon la base et le chauffage pour l'année 2017 pour inclure les éléments identifiés en référence ?

Réponse 1.2 :

Gazifère a fait état dans sa preuve, soit à la pièce GI-29, document 5, page 4, de son intention de traiter de la question des coûts évités dans le cadre du dossier tarifaire 2018. Gazifère proposera dans le cadre de la cause tarifaire 2018 les ajustements qu'elle juge nécessaires à sa méthode actuelle. Sans nécessairement s'y limiter, ces ajustements pourraient consister à inclure les composantes identifiées en référence.

Dans ces circonstances, et tel qu'indiqué dans la lettre soumise par Gazifère le 23 septembre dernier, à la suite du dépôt des demandes d'interventions et des budgets de participation, il n'apparaît pas justifié ni opportun de faire un débat sur cette question dans le présent dossier.

1.3. (Réf. ii et iii. et iv.) Concernant l'exclusion de certains éléments dans les coûts évités de Gazifère, veuillez préciser si d'autres éléments identifiés en référence (ii.), que ceux identifiés par Dunsky (Réf. iv), sont absents des coûts évités de Gazifère et les identifier ?

Réponse 1.3 :

Veuillez vous référer à la réponse 1.2 de la présente demande.

1.4. Concernant les deux programmes abandonnés, soit *Chauffe-eau efficace* et *Thermostat programmable* :

1.4.1. Veuillez présenter le résultat des tests TNT.

Réponse 1.4.1 :

Pour chaque thermostat programmable, le résultat du test TNT est de -142 \$ en 2017.

Pour chaque chauffe-eau efficace, le résultat du test TNT est de -25 \$ en 2017.

1.4.2. Veuillez identifier pour les deux tests (TNT et TCTR) le calcul détaillé des coûts utilisés pour obtenir les résultats à ces tests pour l'année projetée 2017, en précisant notamment (1) les montants retenus pour les coûts relatifs au PGEÉ, selon le montant de l'aide financière, (2) la part des coûts de gestion du PGEÉ selon les deux variables aide financière et coûts de gestion, (3) les coûts incrémentaux utilisés.

Réponse 1.4.2 :

Les coûts utilisés pour obtenir le résultat des deux tests (TNT et TCTR) sont présentés ici-bas. Notons que comme les programmes sont abandonnés pour le PGEÉ 2017, il n'y a aucun coût imputé au PGEÉ pour ces deux programmes.

Également, Gazifère n'attribue pas les coûts de gestion du PGEÉ individuellement aux programmes.

Chauffe-eau efficace

- *Coût incrémental : 210 \$*
- *Coût de l'équipement de référence : 424 \$*
- *Coût de l'équipement efficace : 646 \$*
- *Coût d'installation additionnel pour l'équipement efficace: 197,58 \$*
- *Proportion d'équipement installé ayant un coût supérieur à l'équipement de référence : 50 %*
- *Calcul du coût incrémental : 50 %*((646 \$-424 \$) + 197,58 \$) = 209,79\$*
- *Aide financière : 0 \$*

Thermostats programmables

- *Coût incrémental : 200 \$*
- *Aide financière : 100 \$*

1.5. Concernant la part des coûts de gestion du PGEÉ, veuillez indiquer la méthode utilisée pour attribuer une part de ces coûts selon ces deux programmes.

Réponse 1.5 :

Gazifère ne fait pas d'attribution de ses coûts de gestion aux programmes individuels. Considérant la taille des activités de Gazifère, une ventilation des coûts de gestion par programme n'est pas indiquée.

1.6. Veuillez préciser si les coûts relatifs aux évaluations de programmes sont répartis uniformément entre les programmes, ou attribués aux programmes faisant l'objet d'une évaluation lors du calcul des tests (TCTR et TNT).

Réponse 1.6 :

Gazifère ne fait pas d'attribution de ses coûts d'évaluation aux programmes individuels. Les activités d'évaluation de Gazifère couvrent plusieurs années d'un même programme, et l'attribution des coûts d'évaluation directement aux programmes (plutôt qu'au portefeuille) introduirait une distorsion importante dans l'année où cette dépense est réalisée.

1.7. Concernant la répartition tarifaire des coûts du PGEÉ, veuillez préciser si l'ensemble des coûts du PGEÉ, incluant les aides et les coûts de gestion et d'évaluation des programmes, sont inclus dans les tarifs des clients selon le prorata des avantages retournés aux clients par marché (résidentiel, commercial et industriel) ou s'ils sont inclus dans les tarifs selon le volume distribué, ou selon une autre méthodologie.

1.7. Concerning the rate distribution for DSM costs, please indicate whether all DSM costs, including program management and evaluation aids and costs, are included in the customer rates in accordance with the pro-rata of benefits returned to clients, by market (residential, commercial and industrial), or whether they are included in the rates according to distributed volumes, or another methodology.

Réponse 1.7 :

DSM costs are classified into 1) DSM Direct + Fees and 2) DSM Indirect. DSM Fees represent the Energy Efficiency Agency (AEE) Dues payable by Gazifere.

DSM Direct + Fees

DSM Direct Cost is allocated directly to Tarif 1 and Tarif 2 based on the cost of the DSM programs budgeted for each rate class. DSM Fees are allocated to the different rate classes based on annual volumes delivered to each rate class.

DSM Indirect

DSM Indirect Cost is allocated to Tarif 1 and Tarif 2 based on the indirect costs budgeted for each rate class.

2. OFFRE DE PROGRAMMES

Références

i. B-0161, GI-29, doc. 1, Page 13

Considérant que les budgets d'aides financières sont définis à partir des projections de participation et que depuis la décision D-2014-204, Gazifère administre son PGEÉ en limitant les dépassements budgétaires, Gazifère estime qu'il n'est pas nécessaire d'investir au-delà du budget demandé pour effectuer la promotion de son offre. (Notre souligné)

ii. R-3924-2015, phase 3, D-2016-014, par. 320

[320] Considérant la volatilité observée quant à l'ampleur de l'aide financière et quant au nombre de participants des programmes offrant une aide financière variable, la Régie autorise un dépassement correspondant à 100 % du budget annuel autorisé pour ces programmes offerts aux clients commerciaux seulement. Le dépassement autorisé pour les programmes prévoyant une aide financière variable destinés à la clientèle résidentielle est limité 10 %.

iii. Gaz Métro : Suivi administratif des résultats d'évaluation du PGEÉ 2016, 27 novembre 2015, Rapport d'évaluation du programme PE208 Encouragement à l'implantation du marché CII

« En examinant de plus près les ratios subvention-volume de gaz économisé pour les différentes catégories de mesures mises en oeuvre dans le cadre du PE208, il paraît évident que les mesures d'efficacité énergétique sur le chauffage nécessitent un investissement plus élevé par volume de gaz économisé que la moyenne du programme, qui est de 5,1 \$/m³.

Tableau 5 : Ratios de coût moyen des mesures et de montant moyen de la subvention par volume de gaz naturel économisé

Catégories de mesure	Coût moyen des mesures (\$)/volume de gaz économisé (m ³)	Montant moyen de la subvention (\$)/volume de gaz économisé (m ³)
Récupération d'énergie – chauffage	9,4	0,22
Contrôle du chauffage	8,0	0,25
Modernisation de la chaufferie	5,2	0,24
Réduction des fuites, de la pression, etc.	4,2	0,21
Contrôle de la ventilation	4,0	0,22
Récupération d'énergie - ventilation	3,3	0,21
Autres	2,5	0,18
Récupération d'énergie – procédé	2,4	0,20
Contrôle des procédés	2,3	0,23
Décentralisation	2,1	0,25
Total général	5,1	0,23

Les mesures visant les procédés et la décentralisation nécessitent en revanche un investissement plus faible. Les ratios subvention-volume de gaz économisé obtenus par les mesures portant sur les procédés et sur la décentralisation se situent dans la fourchette moyenne à supérieure du groupe, tandis que les ratios investissement-volume de gaz économisé pour ces mêmes mesures sont parmi les plus faibles. »

iv. B-0165, page 30

Tableau 19 : Données du programme – Appui aux initiatives - volet Optimisation énergétique

	Résultats 2015	Projections 2016	Projections 2017
Économies unitaires (m ³ /an)	33 673	15 126	39 002
Coût incrémental (\$)	30 363	30 363	112 793
Distorsion (%)	27	27	27
Durée de vie (an)	25	25	25
Nombre de participants	2	4	2
Bénéfices totaux (\$)	230 586	208 412	214 735
Aides financières totales (\$)	14 000	36 680	18 340
TCTR (\$)	177 769	102 779	18 531
TNT (\$)	(105 010)	(95 764)	(69 247)
TCTR + TNT (\$)	72 759	7 015	(50 716)

v. B-0165, page 30

3.2.1 Appui aux initiatives - volet Optimisation énergétique

L'objectif de ce programme est d'encourager la clientèle CI de Gazifère, qui désire rénover, agrandir ou construire un nouveau bâtiment, à mettre en œuvre des mesures d'efficacité énergétique.

Mesure	Mesures liées à l'enveloppe et à la mécanique du bâtiment (chauffage, climatisation et ventilation)
Base de référence	Ne s'applique pas à ce programme
Aide financière	0,25 \$ du m ³ de gaz naturel économisé, jusqu'à concurrence de 70 % du coût de la mesure ou de 20 000 \$.
Méthode de calcul des économies	Économie annuelle (m ³) pour les mesures admises

vi. B-0165, page 32

Tableau 20 : Données du programme – Appui aux initiatives - volet Aide à l’implantation

	Résultats 2015	Projections 2016	Projections 2017
Économies unitaires (m ³ /an)	21 126	10 000	20 006
Coût incrémental (\$)	15 073	15 073	23 607
Distorsion (%)	25	25	25
Durée de vie (an)	10	10	15
Nombre de participants	1	2	2
Bénéfices totaux (\$)	38 411	36 584	80,310
Aides financières totales (\$)	5 282	5 508	10,003
TCTR (\$)	25 301	10 364	39,246
TNT (\$)	(20 442)	(19 861)	(29,042)
TCTR + TNT (\$)	4 859	(9 497)	10,203

Demandes

2.1 (Réf. i., et ii.) Gazifère indique qu’elle administre son PGEÉ en limitant les dépassements budgétaires. Compte tenu de l’autorisation de la Régie d’un dépassement correspondant à 100 % du budget pour les programmes offerts aux clients commerciaux et à 10 % pour les programmes destinés à la clientèle résidentielle, veuillez confirmer que Gazifère ne limitera pas le nombre de clients adhérant aux programmes, jusqu’à concurrence des limites identifiées par la Régie.

Réponse 2.1 :

Tel qu’indiqué dans la lettre soumise par Gazifère le 23 septembre dernier, à la suite du dépôt des demandes d’interventions et des budgets de participation, les règles établies par la Régie permettant le dépassement du budget annuel autorisé seront appliquées par Gazifère, au besoin.

Par ailleurs, considérant que la question 2.1 suggère des autorisations de dépassement qui sont erronées, Gazifère souhaite rappeler les règles de dépassements en vigueur :

La Régie approuve le dépassement budgétaire pour les programmes offrant une aide financière fixe de 10 %, par catégorie de clients.

La Régie autorise un dépassement correspondant à 100 % du budget annuel autorisé pour les programmes offrant une aide financière variable qui sont offerts aux clients commerciaux seulement. Le dépassement autorisé pour les programmes prévoyant une aide financière variable destinés à la clientèle résidentielle est limitée à 10 %.

2.2 (Réf. iv) Concernant le programme Appui aux initiatives – volet Optimisation énergétique, veuillez détailler la valeur nominale des paramètres utilisés en 2016 et en 2017 pour calculer les tests TCTR et TNT.

Réponse 2.2 :

Le tableau cité en référence présente les paramètres utilisés en valeur réelle 2016. Pour obtenir la valeur nominale en 2017, les coûts incrémentaux doivent être corrigés par le taux d'inflation. L'analyse des tests TCTR et TNT s'est effectuée selon une analyse en dollar constant en utilisant l'année 2016 comme référence.

2.3 (Réf. iv) Concernant le programme Appui aux initiatives – volet Optimisation énergétique, veuillez confirmer que l'augmentation du coût incrémental de 30 363 \$ à 112 793 \$ a réduit substantiellement les résultats du test TCTR pour l'année projetée 2017, sans affecter négativement le test de neutralité tarifaire, ce dernier s'étant amélioré.

Réponse 2.3 :

L'accroissement du coût incrémental a un impact direct sur les résultats du TCTR. Un accroissement du coût incrémental diminuera d'autant le TCTR.

2.3.1 Veuillez confirmer que l'augmentation du coût incrémental n'a pas eu d'impact négatif sur le test de neutralité tarifaire.

Réponse 2.3.1 :

Nous confirmons que l'augmentation du coût incrémental n'a pas d'impact négatif sur le test de neutralité tarifaire. Le coût incrémental d'une mesure n'est pas un intrant dans le test de neutralité tarifaire.

2.3.2 Veuillez préciser la cause de l'amélioration du TNT ?

Réponse 2.3.2 :

La diminution des pertes de revenus entre le PGEÉ 2015-2016 et le PGEÉ 2017 est l'élément principal entraînant une amélioration du TNT.

2.3.3 Veuillez indiquer quel serait l'impact d'une augmentation du nombre d'adhérents sur les résultats du test TNT, veuillez élaborer ?

Réponse 2.3.3 :

Une augmentation du nombre de participants aurait un impact proportionnel sur les résultats du TNT. Doubler le nombre de participants doublerait la valeur du TNT car tous les intrants au test du TNT sont directement liés au nombre de participants.

2.4. (Ré. iii) Concernant le programme Appui aux initiatives – volet Optimisation énergétique, veuillez identifier les mesures offertes en vous référant à celles identifiées pour le programme correspondant de Gaz Métro. Seriez-vous en mesure d'identifier le coût moyen (\$)/ volume de gaz économisé pour chacune des mesures offertes, ainsi que le montant moyen de l'aide octroyée par volume de gaz économisé par mesure ?

Réponse 2.4 :

Le programme Appui aux initiatives – volet Optimisation énergétique subventionne la réalisation de mesures liées à l’enveloppe et à la mécanique du bâtiment pour lesquelles Gazifère n’offre pas d’aide financière dans le cadre d’un programme d’équipement. Le programme correspondant chez Gaz Métro est le programme PE208 – Encouragement à l’implantation.

L’analyse du coût moyen est basée sur les données soumises lors des dossiers de participation, qui présente le coût complet des systèmes. L’aide financière moyenne est de 0,25\$/m³.

Catégorie de la mesure	Coût de la mesure \$/m3
Contrôle de la ventilation	3,76
Eau chaude	9,39
Enveloppe	27,09
Préchauffage de l'air	45,73
Récupération d'énergie - ventilation	2,22
Moyenne	7,98

2.5 (Réf. iv.) Concernant le programme Appui aux initiatives – volet Optimisation énergétique et les mesures visant le chauffage, seriez-vous en mesure de préciser comment le coût incrémental identifié de 112 793\$ se répartit entre les mesures d’un projet, donc en moyenne préciser la part du coût incrémental servant à des mesures de chauffage, ou des mesures en optimisation des coûts liés au chauffage ?

Réponse 2.5 :

En 2015, aucun des projets présentés au volet Optimisation énergétique n’incluait de mesure de chauffage, ou des mesures d’optimisation des coûts liées au chauffage. Le coût incrémental du cas-type est basé sur les participants en 2015, et est distribué selon les catégories de mesures suivantes :

Catégories	
Contrôle de la ventilation	6%
Eau chaude	29%
Préchauffage de l'air	13%
Récupération d'énergie - ventilation	52%

2.6 (Réf. iv.) Concernant le programme Appui aux initiatives – volet Optimisation énergétique, Gazifère pourrait-elle envisager d'étudier la possibilité d'offrir une aide différenciée selon le coût moyen (\$) / volume de gaz économisé et d'augmenter le maximum permis de 20 000 \$?

Réponse 2.6 :

L'offre d'une aide financière différenciée selon le coût moyen serait difficile à réaliser, notamment en raison de la nature variée des mesures admissibles à ce programme, et de la difficulté d'établir le surcoût des mesures dans de nombreux cas. L'aide financière pourrait cependant être bonifiée, ce qui nécessiterait potentiellement l'accroissement du montant d'aide financière maximum actuellement permis qui est de 20 000 \$.

2.7 (Réf. vi) Concernant le programme Appui aux initiatives – Aide à l'implantation, veuillez identifier les mesures offertes. Seriez-vous en mesure d'identifier le coût moyen (\$) / volume de gaz économisé pour ces mesures, ainsi que le montant moyen de l'aide octroyée par volume de gaz économisé ?

Réponse 2.7 :

En 2015, la mesure implantée fut la même pour les deux participants, soit un système de contrôle de débit variable pour des hottes de cuisine.

Le coût moyen / volume de gaz économisé fut de 0,92\$/m3.

L'aide moyenne / volume de gaz économisé fut de 0,25\$/m3.

2.8. (Réf. vi) Concernant le programme Appui aux initiatives – Aide à l'implantation, veuillez détailler la valeur nominale des paramètres utilisés en 2016 et en 2017 pour calculer les tests TCTR et TNT.

Réponse 2.8 :

Le tableau cité en référence présente les paramètres utilisés en valeur réelle 2016. Pour obtenir la valeur nominale en 2017, les coûts incrémentaux doivent être corrigés par le taux d'inflation. L'analyse des tests TCTR et TNT s'est effectuée selon une analyse en dollar constant en utilisant l'année 2016 comme référence.

3. PGEÉ ET PROMOTION DES OFFRES DE PROGRAMMES

Références

i. B-0092, GI-13, doc. 1, p. 43, R. 12.2

«Réponse 12.2 :

En fait, au 31 décembre 2015, Gazifère avait réalisé 86 % des économies prévues par le PGEÉ 2015 en utilisant 49 % du budget prévu. Toutefois, l'exercice de révision des économies par la firme Dunsky expertise en énergie (effectué en mars 2016) a engendré une baisse de 36 % de ces économies menant à des économies réelles équivalentes à 50 % de l'objectif initial.

Tout comme par le passé, Gazifère a effectué mensuellement le suivi des résultats de ses programmes et de son budget de gestion afin notamment d'orienter ses efforts promotionnels. Néanmoins, considérant l'amputation de l'offre de programmes à la suite de la décision D-2014-204 ainsi que la nécessité d'assurer le respect du budget d'aide financière de chaque programme, Gazifère a

volontairement limité ses activités de promotion à la promotion de la consommation responsable de l'énergie et à l'atteinte des objectifs de participation des programmes où la progression s'effectuait lentement.

(...)(Notre souligné)

ii. B-0210, GI-18. Doc. 1 (Témoignage de m. Trahan révisé le 29 septembre 2016), page 9

Les charges salariales

«Enfin, les autres ajouts de postes proposés en 2016 soit un au service des communications et un au service à la clientèle, n'ont pas été effectués 2016»
(Notre souligné)

iii. B-0210, GI-18. Doc. 1 (Témoignage de m. Trahan révisé le 29 septembre 2016), page 10

Les autres charges

«Gazifère a donné suite à la décision de la Régie en ce qui concerne le budget du PGEE en éliminant les analyses additionnelles proposées, et elle a également éliminé les coûts additionnels proposés au niveau des communications.» (Notre souligné)

iv. B-0210, GI-18. Doc. 1 (Témoignage de m. Trahan révisé le 29 septembre 2016), page 15

Ajout de poste

«Par ailleurs, les dépenses de 2017 comprennent un budget de l'ordre de 50 000 \$ pour permettre à Gazifère de retenir les services d'un consultant externe dont le mandat consistera à évaluer la situation des ressources humaines au sein de

GI-38

Document 1

Page 17 de 21

Requête 3969-2016

l'entreprise et à préparer un rapport faisant état de ses conclusions et recommandations qui sera présenté dans le cadre du dossier tarifaire 2018.»

Demandes

3.1. (Réf. i.) Quelles sont les activités liées à la promotion de la consommation responsable évoquée à la réponse 12.2 ?

Réponse 3.1 :

En 2015, Gazifère a conçu une campagne publicitaire diffusée sur une période de six mois, sur les ondes des radios Rouge FM et NRJ. Cette campagne proposait des défis visant à mettre en place une mesure ou à adopter un comportement qui permettait de réduire la consommation de gaz naturel de même qu'à consulter la section Gazifère VERT du site web de Gazifère. La section Gazifère VERT propose une série de conseils pour économiser l'énergie ainsi que des liens intéressants pour découvrir d'autres programmes/informations sur l'efficacité énergétique.

3.2. (Réf. i.) Quelle est la portée et quelle est la clientèle visée par ces activités de promotion de consommation responsable ?

Réponse 3.2 :

La clientèle résidentielle de Gazifère était visée par cette campagne promotionnelle.

3.3. (Réf. ii. et iii.) Les coûts additionnels au niveau des communications incluaient-ils le poste supplémentaire au service des communications qui n'a pas été effectué ?

Réponse 3.3 :

Non.

3.4. (Réf. iv.) Gazifère a-t-elle déjà retenu un consultant pour cette évaluation ?

Réponse 3.4 :

Gazifère a reçu un devis pour cette évaluation et elle poursuivra les discussions entreprises avec ce consultant une fois que cette dépense sera autorisée par la Régie.

3.5. (Réf. iv.) Si oui, veuillez déposer le mandat confié au consultant externe.

Réponse 3.5 :

Nous vous référons à la réponse à la question 6.2 de la FCEI à la pièce GI-38, Document 1, pour plus de détails quant au mandat qui sera confié au consultant dont Gazifère retiendra les services. L'évaluation sera par ailleurs rendue publique si elle devait être autorisée.

4. FONDS DE CONTRIBUTION

Référence

i. B-0210, GI-18. Doc. 1 (Témoignage de m. Trahan révisé le 29 septembre 2016), pages 28-29

«Gazifère souhaite que les séances de travail permettent d'évaluer notamment les options suivantes :

- Mise en place d'un fonds de contribution, qu'il soit relié ou non à la substitution d'énergies plus polluantes (style CASEP) ;

-(...)»

Demande

4.1. Veuillez justifier la position de Gazifère quant à la mise en place d'un fonds de contribution de style CASEP qui pourrait ne pas être relié à la substitution d'énergies plus polluantes.

Réponse 4.1 :

Dans la décision D-2016-148, la Régie a indiqué ce qui suit :

« La Régie précise qu'il est prématuré de traiter en profondeur des options annoncées aux pages 28 et 29 de la pièce B-0104. Elle demande aux intervenants de limiter leur intervention à la pertinence des séances de travail envisagées, au forum proposé et aux modalités devant l'encadrer. »

Dans ces circonstances, la demande du GRAME dépasse le cadre du présent dossier.

5. GAZ PERDU

Référence

i. B-0092, GI-13, doc. 1, p. 8, Rép. 2.1 (Explication des Écarts / Charges d'exploitation)

«• Opérations et Entretien : L'économie est de 151 300 \$ sur un budget de plus de 2 M\$ s'explique par :

o Le groupe des opérations a plusieurs centres de coûts qui sont en partie communiquant. De plus, une portion des salaires et des dépenses est capitalisée, et ces montants fluctuent en relation avec la nature des travaux effectués à chaque année. Enfin, une portion des travaux est également récupérable, principalement les travaux qui sont requis suite à un bris. Par incidence, une variation dans les travaux prévus en cours d'années affecte de manière différente les éléments de coûts du service des opérations. Par exemple, en 2015, un bris majeur a eu lieu sur

une conduite principale, menant à des activités non prévues pour une durée de plusieurs jours, incluant salaires internes, sous-traitants, matériaux, etc. De plus, comme les gens ont été mobilisés pour répondre à cette urgence non prévue, les ressources ont été détournées des obligations usuelles, ce qui amène une variation en chaîne sur les travaux effectués dans l'année et sur les coûts de plusieurs éléments du service. (Notre souligné)

(...))»

Demandes

5.1 (Réf. i.) Veuillez élaborer sur les causes du bris majeur dont il est question.

Réponse 5.1 :

Durant la construction d'un égout pluvial sur la route 307, une mauvaise localisation sur une conduite importante du réseau de Gazifère a été effectuée par une tierce partie. L'entrepreneur qui creusait a alors percé cette conduite, ce qui a provoqué une interruption du service de gaz (et d'électricité) pour des centaines de clients.

5.2 (Réf. i.) Quelle est la quantité de gaz perdu lors de cet événement ?

Réponse 5.2 :

Le volume de gaz perdu lors de cet événement est estimé à 23 585 m³.